

III – Le travail est-il toujours source d'intégration sociale ?

L'intégration sociale désigne l'ensemble des processus par lesquels un individu trouve sa place dans un groupe social, en tissant des liens avec les autres membres du groupe qui le reconnaissent comme membre de ce groupe, en partageant des normes et des valeurs communes et en développant un sentiment d'appartenance à ce groupe. Le travail permet-il aujourd'hui d'intégrer efficacement les individus ?

A) Le travail joue un rôle essentiel dans le processus d'intégration sociale

1°) Le travail a de nombreuses fonctions sociales

- ★ Le travail inscrit l'individu dans des relations d'interdépendance, au fondement de la solidarité organique selon E. Durkheim

Les liens sociaux permettent d'assurer la cohésion sociale et l'intégration des individus, soit par le partage de valeurs communes (solidarité mécanique dans les sociétés traditionnelles) soit par la reconnaissance de différences entre les individus qui deviennent interdépendants (Solidarité organique dans les sociétés modernes). Pour Durkheim, c'est la division du travail qui permet cette **solidarité organique** (par analogie au corps humain dans lequel tous les organes sont spécialisés, différenciés mais où, tous ensemble, ils concourent à la vie)

- ★ Le travail est source d'intégration sociale via les relations sociales qui s'y nouent : la sociabilité, la solidarité, mais aussi une socialisation secondaire.

Le travail est source de **sociabilité et de solidarité** : il crée des contacts sociaux en dehors de la famille, permet d'intégrer des collectifs au travail : réunions de travail, union de travailleurs dans un syndicat, groupes de collègues qui deviennent des amis etc.

Il est une **instance de socialisation secondaire** qui permet l'apprentissage des normes et valeurs du groupe au travail (savoirs professionnels, culture d'entreprise et règles comportementales ...)

- ★ Le travail procure une identité sociale et un sentiment d'utilité

Dans le cadre de la solidarité organique, mise en évidence par E. Durkheim, le travail permet à l'individu de se forger une identité qui est liée à sa place dans la division du travail : il est reconnu par le groupe comme ayant une place particulière dans le processus de production. Le travail permet alors de se forger une **identité sociale** (sentiment d'appartenir à un groupe), je suis un « ouvrier » par exemple. Il offre donc source de **statut social** (place dans la société) et de se sentir socialement utile. Il procure une estime de soi.

2°) Le travail est aussi source d'intégration économique

- ★ L'emploi procure un revenu d'activité permettant l'accès à une norme de consommation

Le travail procure à l'individu une sécurité matérielle et financière. 90% des actifs sont aujourd'hui salariés. De cette activité, ils tirent un **revenu** qui permet de s'intégrer car il permet la **consommation** et détermine donc les conditions matérielles de vie (se nourrir, s'habiller, se loger). Il permet d'accéder à un mode de vie considéré comme « normal » (voiture, équipement du logement...)

- ★ L'emploi dans notre système de sécurité sociale donne des droits et assure une protection sociale

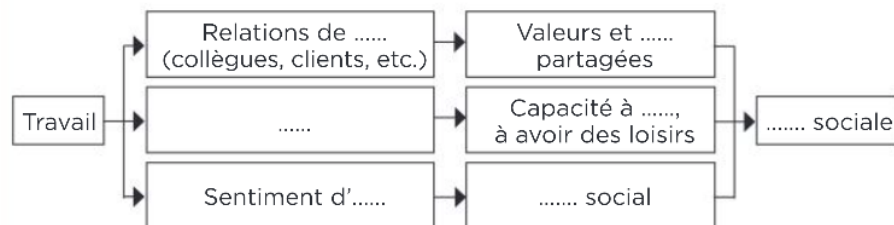
Travailler c'est aussi cotiser. Par l'emploi, le salarié obtient des **droits sociaux** (chômage, retraite, congés maladie...) lui assurant d'une **protection sociale**. En effet, le travail et notamment la participation au salariat, permet au travailleur de bénéficier de droits collectifs qui favorisent son intégration. En effet, les salariés doivent verser des cotisations sociales qui permettent de financer l'État-Providence. Ce dernier est chargé d'assurer la protection sociale, c'est-à-dire la protection des individus face aux risques de l'existence (maladies, accidents du travail, chômage notamment). Ce système est basé sur la solidarité entre les salariés qui se protègent mutuellement à travers les cotisations. Le travail protège donc les individus contre les risques sociaux et les maintient intégrés à la société en cas de difficulté

- ★ L'emploi facilite l'accès aux crédits, au logement

C'est à partir du revenu, que l'individu pourra demander un **crédit** afin d'**acquérir un logement**. Seuls les salariés qui occupent un emploi à durée indéterminée pourront plus facilement obtenir un crédit et accéder au logement car ce contrat offre plus de garanties

Au final, le travail et donc l'emploi sont des activités essentielles à l'intégration sociales des individus. Par exemple, le travail a favorisé l'intégration sociale des femmes et des immigrés. En effet, le travail a permis aux femmes d'obtenir un statut social et une indépendance financière. Il a donné aux femmes une visibilité économique et a légitimé leur place et leur valeur dans un univers social qui restait largement soumis à une domination symbolique masculine. Durant les Trente glorieuses, l'organisation Fordiste du travail a favorisé une forte immigration constituée d'une main d'œuvre peu qualifiée. Ils ont appris la langue dans l'entreprise et ont pu acquérir un logement grâce à leur travail.

Complétez avec : *normes • prestige • rémunération • sociabilité • consommer • utilité • intégration.*



B. Mais certaines évolutions de l'emploi remettent en question le rôle intégrateur du travail

1°) La précarisation croissante des emplois fragilise le rôle intégrateur du travail

La **précarisation de l'emploi** désigne l'accroissement de la part des emplois précaires(CDD, Intérim, stages...) dans l'ensemble des emplois.

Ainsi en 2022, les CDD représentaient 8,1 % des emplois contre 3,2% en 1982 soit 2,5 fois plus. L'intérim représentait 2,1 % des emplois en 2022 contre 0,4% en 1982 soit 5 fois plus environ.

Part des CDD, de l'intérim et du temps partiel dans l'emploi total, de 1982 à 2022 (en %)			
	1982	2002	2022
Part des CDD dans l'emploi	3,2	7,2	8,1
Dont 15/24 ans	8,7	21,0	19,8
Part de l'intérim dans l'emploi	0,4	1,4	2,1
Dont 15/24 ans	1,2	7,3	6,3
Part du temps partiel dans l'emploi salarié	9,8	17,2	17,3
Dont 15/24 ans	7,7	20,2	22,5
Dont femmes	19,7	30,6	26,5

De même on assiste au développement des emplois à temps partiel (moins de 35h par mois). En 2022, 17,3% des emplois salariés étaient à temps partiel contre 9,8% en 1982 soit un écart de 7,5 points.

La précarisation de l'emploi et le développement du temps partiel fragilisent les différentes dimensions de l'intégration par le travail :

- Les travailleurs précaires et/ou à temps partiel sont généralement **moins bien insérés au sein des collectifs** de travailleurs. Ils n'y trouveront pas facilement **le soutien collectif et la solidarité** qui pourrait les protéger. En effet, Les travailleurs précaires ou à temps partiel entretiennent **peu de relations** avec leurs collègues puisque leur emploi n'est que temporaire ou à temps réduit. Or la création de liens sociaux suppose de passer du temps ensemble dans les organisations productives.
- En outre les intérêts de groupes de travailleurs aux statuts de plus en plus variés sont différents voire antagoniques, **ce qui ne favorise pas l'émergence d'une identité commune**. Les travailleurs précaires sont ainsi moins engagés dans les actions collectives et les syndicats que les autres salariés pour défendre leurs droits.
- Enfin, les travailleurs précaires et/ou à temps partiel ont souvent **des revenus intermittents, faibles** suite à l'alternance de périodes de chômage et d'emploi, ce qui les expose davantage à la **pauvreté** et nuit à leur **intégration dans la société de consommation**. Ainsi à partir des années 80, se développent les travailleurs pauvres, les « working poor ». Ces sont des actifs occupés, mais qui ne peuvent par leur emploi subvenir à leurs besoins vitaux et dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

L'accès au logement est particulièrement fragilisé car la signature d'un bail de location ou l'obtention d'un crédit immobilier sont souvent conditionnés à la stabilité des revenus du ménage.

2°) Le taux persistant de chômage élevé remet en question l'intégration par l'emploi

On assiste depuis la fin des années 1970 à la **persistance d'un chômage élevé et de longue durée**.

En France, environ 7,5 % des actifs sont au chômage en 2023 contre 3% en 1975 soit 2,5 fois plus.

La persistance d'un taux de chômage élevé remet en cause le pouvoir intégrateur du travail :

- En effet, le chômage entraîne une diminution des revenus qui crée une insécurité financière et nuit à la participation des chômeurs et de leur famille à la société de consommation. De plus, le chômage rend difficile voir impossible l'accès au crédit et ce qui peut être à l'origine de difficultés de logement

- Le chômage fragilise les liens sociaux. La perte d'un emploi entraîne la disparition de la sociabilité exercée dans ce cadre mais les chômeurs vont également diminuer leur participation aux activités créant et entretenant le lien social hors du travail (sorties au cinéma entre amis, par exemple).



- Le chômage entraîne une **perte du statut social** (pas position dans la société), donc de rôle, donc d'utilité, Il y a un risque **de dévalorisation de soi** : le chômeur peut se sentir inutile, cache sa situation surtout s'il dure. Le chômage peut alors être à l'origine d'un « **mal être** » : nervosité, sentiment de solitude, ennui, état dépressif par exemples plus élevés pour les chômeurs que ceux occupant un emploi stable.

- Enfin, le chômage peut entraîner **une stigmatisation**. Les chômeurs sont considérés « hors norme ».

Serge Paugam parle de « disqualification sociale » pour désigner l'exclusion sociale des chômeurs qui sont stigmatisés. . La disqualification sociale désigne le processus qui conduit progressivement un individu à perdre toute reconnaissance sociale. Cela met en jeu l'identité sociale avec le passage d'une « identité positive » à une « identité négative ». Ce processus comporte 3 phases :

- La phase de fragilité : perte de sociabilité suite à un divorce ou à la perte d'un emploi par exemple.

- La phase de dépendance : l'individu devient dépendant des aides sociales et des services sociaux. Il subit une stigmatisation et éprouve un sentiment d'infériorité sociale face à la dégradation de ses conditions de vie et la dévalorisation de son statut social

- La phase de rupture : l'individu cumule plusieurs handicaps et un sentiment d'inutilité. Les liens sociaux sont rompus et la désocialisation plus ou moins intense.



Robert Castel analyse le processus d'exclusion sociale par la rupture progressive entre différents liens sociaux (liens professionnels, liens familiaux, liens amicaux etc.). Ce processus peut alors amener à **une désaffiliation sociale**. Il distingue 3 zones :

- La zone d'intégration marquée par un travail stable et support relationnel solide (liens familiaux, associatifs, professionnels etc.)

- La zone de vulnérabilité est une situation intermédiaire marquée par la précarité du travail et une sociabilité limitée

- La zone de désaffiliation caractérisée par l'absence de travail et un isolement relationnel.

Ainsi pour Castel, si la sortie de l'activité productive (le chômage) se combine à l'isolement social, alors il y a désaffiliation de l'individu.



3°) La polarisation de la qualité des emplois affaiblit le rôle intégrateur du travail.

La hausse des formes particulières d'emploi (emplois précaires et à temps partiel) amène à une **polarisation de qualité des emplois** : il y a une séparation nette entre les emplois de « bonne qualité » et les « emplois de mauvaise qualité ».

Les **emplois « de bonne qualité »** sont caractérisés par de bonnes conditions de travail, des salaires élevés, des perspectives de promotion importante, des possibilités de formation, une bonne variété des tâches etc. (cf. critères de la qualité des emplois) . Ils permettent un travail épanouissant favorisant l'intégration sociale. En effet, les travailleurs dont l'emploi est de grande qualité obtiennent **une reconnaissance forte de leur travail**, s'y engagent plus volontiers et s'y épanouissent ; **ce qui consolide aussi leurs autres liens sociaux** (familiaux par exemple).

Alors que **le emplois de « mauvaise qualité »** sont caractérisés par des conditions de travail dégradées, des salaires modestes, des possibilités de promotion ou de formation inexistantes, des tâches répétitives et peu variées etc. Le travail est aliénant ce qui ne favorise pas l'intégration sociale. En effet, ces emplois faiblement qualifiés sont souvent **peu reconnus socialement** : banalisés (caissier, manutention, agent d'entretien par exemple) ou invisibilisés (travailleur du clic). Cette dégradation du statut professionnel engendre chez les travailleurs peu qualifiés **une baisse de l'estime de soi**.

Si les évolutions de l'emploi limitent le pouvoir intégrateur du travail, il faut rechercher d'autres modalités de participation des individus à la vie collective. Par exemple en considérant que cette participation ne passe pas uniquement par l'emploi, mais qu'elle peut aussi exister au travers de multiples autres formes d'activités (associations, relations familiales, voisinage, etc.), qui contribuent tout autant à la cohésion et qui pourraient donc être mieux reconnues.